

## Le développement des parcours d'accès à l'emploi via l'accompagnement global

---

*Dans le cadre de la Convention de partenariat entre le Conseil départemental et Pôle Emploi relative à l'approche globale de l'accompagnement des demandeurs d'emploi ayant des difficultés sociales et professionnelles une réunion d'information à l'attention de nouveaux partenaires, acteurs de l'accompagnement social a été organisée le 15 juin 2016 à Aurillac. 4 témoignages de demandeurs d'emploi qui ont bénéficié ou bénéficient encore de cet accompagnement ont notamment permis de préciser la mise en œuvre des méthodes d'action et de coordination visant à améliorer les chances de réussite professionnelle durable des demandeurs d'emploi.*

---

### Une convention pour accélérer le retour à l'emploi des personnes en difficulté

Les orientations du Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale ainsi que les préconisations de la Conférence sociale de juin 2013 ont fait évoluer le cadre conventionnel du partenariat entre Pôle Emploi et les Départements. Un accord cadre national **ADF et Pôle Emploi** a été signé le 1<sup>er</sup> avril 2014. Ce protocole affirme une priorité partagée pour unir les efforts en vue de **développer et accélérer l'accès ou le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi confrontés à des difficultés** à la fois d'ordre social et professionnel, qu'ils soient bénéficiaires du rSa ou pas. L'accompagnement peut ainsi concerner tous les demandeurs d'emploi en difficultés sociales. **Le Cantal a signé la convention locale en octobre 2014.**

Ces **nouvelles relations partenariales** se définissent en **3 axes** qui sont déclinés dans la **convention Pôle Emploi -Département** :

- la mise à disposition auprès des conseillers Pôle Emploi d'une base de ressources sociales du territoire, la formalisation de l'outil doit aujourd'hui se mettre en œuvre ;
- la mise en œuvre d'un accompagnement global permettant la prise en charge conjointe des besoins sociaux et professionnels par un conseiller Pôle Emploi et un professionnel du travail social ;
- l'aiguillage vers une prise en charge sociale exclusive des demandeurs d'emploi le nécessitant et adhérant à un accompagnement social organisé par le Département.

### Un nouveau type de coopération, pour une approche au plus près des besoins de la personne

Pôle Emploi dédie à cet accompagnement **3 conseillers qui accompagnent chacun entre 70 et 100 personnes**. La **Direction de l'action sociale emploi insertion du Conseil départemental** mobilise l'ensemble de ses **travailleurs sociaux**. Outre les **entretiens individuels ou tripartites**, ils développent ensemble **des actions collectives** porteuses de sens pour les **problématiques repérées** : la santé (*café santé*), le budget (*outil pédagogique "la fable du consommateur"*) et l'accès aux associations caritatives.

Au **31 mai 2016**, **242 personnes** ont été engagées dans ce dispositif et **47 %** des personnes sorties de l'accompagnement l'ont été pour le **motif emploi ou formation**. Dans le Cantal, l'accompagnement global permet de **multiplier par 3,5 la part des retours à l'emploi** de 3 mois et +, par rapport à l'estimation moyenne. Les témoignages de Mmes Sibot, Augusto, M. Demailly et M. Sanséou viennent nourrir l'intérêt réel de ce partenariat.

La **plus value de cette collaboration effective et efficiente** sur les 3 bassins d'emplois du Cantal nous encourage à faire la **proposition de cet accompagnement au plus grand nombre et de l'ouvrir aux autres partenaires du territoire**. Il s'agira, en fonction du projet de la personne, de nous appuyer sur les **compétences spécifiques de ces acteurs** (*Union Départementale des Associations Familiales / Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie / Hôpital / Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation...*) et de **limiter les risques de ruptures de parcours** des personnes souhaitant aller vers l'emploi.